

## PARC NATIONAL DES OISEAUX DU DJOUDJ (Sénégal)

### Principales Pressions :

- Exploitation forestière
- Modification du milieu par colonisation des plans d'eau par les plantes aquatiques (ex: typha australis)
- Pâturage
- Braconnage

### Principales Menaces :

- Pression démographique
- Pollution chimique (utilisation de produits chimiques dans les champs rizicoles et de maraîchage périphériques au parc)

**Superficie :** 16 000 ha

**Catégorie IUCN :** II

**Label International :**

Patrimoine Mondial, RAMSAR, MAB

### 12- Contexte

Où en est-on ?

**Acte de création :** Décret n° 71-411 du 1<sup>er</sup> janvier 1971

**Raisons de classement :** conservation des oiseaux d'eau et leur habitat

**Propriété foncier :** Etat

**Institution de Gestion :**

Direction des Parcs Nationaux, Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature des Lacs Artificiels et des Bassins de rétention

**Projets en cours sur le bien naturel :**

- Projet COMPACT (projet de développement de la périphérie du Djoudj)
- projet GIVAC (lutte contre les végétaux aquatiques)

**Limites du Bien Naturel :**

Les limites du bien sont connues et matérialisées par des bornes visibles et dont l'emplacement est bien connu des communautés locales.

**Le règlement du bien naturel :**

Le bien dispose d'un règlement intérieur mais il n'est pas respecté par les populations locales surtout par les pêcheurs qui sont régulièrement appréhendés sur les plans d'eau du Djoudj d'où la pêche est formellement interdite

**L'application de la loi :**

Le personnel dispose d'un niveau de compétences/ressources acceptable pour faire appliquer la loi et la réglementation de l'aire protégée, mais certaines lacunes demeurent :

plus de 80% du personnel sont nouveaux, ils ne connaissent pas bien les textes et n'ont pas encore reçu un renforcement de capacités en la matière.

**Inventaires des ressources :**

L'information disponible sur les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles de l'aire protégée, qui est indispensable à la planification et à la prise de décision, est parcellaire car le travail essentiel de monitoring demeure épisodique. Un inventaire mensuel est fait et le 15 janvier de chaque année mais il porte uniquement sur les différents espèces d'oiseaux (pélican, cormorans, spatule etc.). Les résultats de ces inventaires ne sont pas utilisés pour fixer les priorités de conservation.

### 13- Planification

A quoi veut-on arriver ?

**Objectifs cités dans le PAG:**

- Conserver la biodiversité du bien
- Promouvoir le développement socio économique des populations locales

**Configuration du bien naturel :**

La configuration de l'aire protégée n'est pas propice à l'atteinte de ses objectifs majeurs de gestion. Sa petite taille et les pressions des villages périphériques ne facilitent pas une conservation durable de ces milliers d'oiseaux qui fréquentent annuellement le site.

**Plan de gestion :**

Le bien dispose d'un plan de gestion mais il n'y a pas de ressource financière pour permettre sa mise en œuvre. Le plan de gestion est valide jusqu'en 2010.

**Plan de travail :**

Un plan de travail existe. Toutes les activités prévues ou presque sont menées à terme. Mais son application dépend des ressources disponibles, il est accompli à près de 20%.

**Suivi-évaluation :**

Le bien ne dispose pas réellement d'un système de suivi-évaluation. L'efficacité des activités de surveillance, et de suivi des oiseaux n'est pas évaluée.

### 14- Intrants

De quoi a-t-on besoin ?

**Moyens humains :** 21 agents de l'Etat dont 15 sont répartis au niveau des quatre poste de garde.

### Recherche :

Il existe un programme intégré d'inventaire et de recherche, adapté aux besoins de gestion de l'aire protégée (cartes de distribution des espèces animales et végétales) mais ces données ne sont presque pas accessibles. Il y'a eu également un programme de recherche sur le phragmite aquatique depuis 2004, car le Djoudj est identifié comme un des rares habitats de cet oiseau qui a un statut menacé. Les résultats de ces recherches ne sont pas utilisés par la gestion.

### Moyens financiers

Le bien fonctionne essentiellement avec un budget annuel alloué par l'Etat. Le matériel de travail (pirogue, jumelles, GPS) sont fournis par l'UICN dans le cadre du projet de la réserve de biosphère transfrontalière du Delta du fleuve sénégal.

## 15- Processus de gestion

Comment s'y prend-on ?

### Gestion des ressources naturelles :

Dans le cadre du projet de la réserve de biosphère du Delta du fleuve sénégal en cours, le suivi des habitats sensibles et des oiseaux a bénéficié d'un appui conséquent en matériel pour accomplir correctement cette mission.

### Gestion du personnel :

Elle est essentiellement limitée à leur déploiement dans les différents postes de gardes et le suivi de leurs activités de patrouille. Mais il n'y a pas de système pour évaluer l'efficacité de ces activités.

### Gestion du budget :

Le budget du bien est essentiellement destiné au fonctionnement aucune rubrique pour des activités essentielles telles que l'aménagement et le suivi des oiseaux. Ainsi les seules activités régulières sont les patrouilles et le dénombrement mensuel des oiseaux.

### Infrastructures et équipement :

Les infrastructures (logement, bureaux, station biologique, pistes, ouvrage) existent mais elles sont vétustes et leur entretien n'est pas adéquat.

### Education et sensibilisation :

Il y a un programme d'éducation et de sensibilisation, qui est développé grâce à l'appui des projets en cours mais les résultats ne sont pas encore perceptibles

### Interaction avec les utilisateurs des terroirs voisins (public et privé) :

Il y a des échanges avec les acteurs publics ou privés de la zone périphérique de l'aire protégée, mais la collaboration est limitée. Il

n'y a pas de cadre formel de concertation des différents acteurs.

### Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion du bien :

Les communautés riveraines (écogardes) participent en tant qu'acteurs aux activités d'aménagement et de suivi mensuel et annuel des oiseaux mais ne sont pas impliquées dans la prise de décision de gestion du bien.

### Tourisme :

Il existe également un syndicat d'initiative pour la promotion touristique dans la région de Saint-Louis. Le bien est fréquenté régulièrement par les touristes. Les opérateurs touristiques versent annuellement une partie de leurs ressources au gestionnaire du bien pour l'aménagement mais cette somme n'est pas souvent investie systématiquement dans l'aménagement.

## 5- Résultats

Qu'a-t-on réalisé? qu'est ce qui a changé?

### Accueil visiteurs :

Il existe un hôtel géré par un privé et un campement villageois mais la qualité du service pourrait être améliorée.

### Droits et taxes :

Les droits et taxes sont perçus, mais sont reversés en intégralité au gouvernement sans retour à l'aire protégée ou aux communautés locales. A l'exception des amendes infligées au contrevenants dont 30% sont versés aux agents ayant effectué la saisie.

### Etats des lieux :

Une partie de la biodiversité et des valeurs écologiques est partiellement dégradée, mais les valeurs essentielles (habitats et oiseaux) n'ont pas été sévèrement endommagées. Une bonne partie du site est occupée par une plante aquatique (*Typha australis*).

### Accès :

L'accès au site est relativement facile par voie terrestre ou fluviale. Ainsi malgré les patrouilles des agents, les pressions de pêche et de pâturage à l'intérieur de l'AP ne sont pas encore bien maîtrisées.

### Retombées économiques pour les communautés :

L'écoguidage et la ballade fluviale sont assurés par les communautés locales (GIE des écogardes du Djoudj). L'exploitation du campement touristique a également un impact.